



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 113550

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur l'allocation étudiante annoncée par M. le Premier ministre. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer l'état actuel d'avancement de ce projet et éventuellement les mesures déjà arrêtées à cet effet.

Texte de la réponse

La création d'une allocation d'installation étudiante annoncée par le Premier ministre lors de son allocution devant les recteurs, le 24 août dernier, a été mise en place à la rentrée 2006. Son principal objectif est d'alléger le coût de la rentrée universitaire pour les jeunes qui accèdent à la location d'un logement. Afin de répondre en priorité aux difficultés rencontrées par les étudiants les plus démunis, l'allocation d'installation étudiante est réservée, pour l'instant, aux boursiers sur critères sociaux des échelons « 0 » à « 5 », aux boursiers de mérite et aux allocataires d'études, bénéficiaires par ailleurs d'une aide personnelle au logement suite à une première demande. On estime à 80 000, le nombre d'étudiants qui bénéficieront de cette aide d'un montant de 300 euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113550

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13148

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2446